



## DECLARATION DE PIEGEAGE

Pour la saison allant du 1<sup>er</sup> juillet 20.19... au 30 juin 20.20.....

Je soussigné le déclarant (Nom, Prénoms) : Bannes Didier  
Adresse : Soulès 12620 Castelnaud - Pégayrols  
N° d'agrément (si agrée) : .....  
 PROPRIÉTAIRE     FERMIER     PRÉSIDENT D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE  
(cochez la case correspondante)

**Déclare** : pour réguler les prédateurs figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles en vigueur et conformément à l'arrêté Ministériel du 23 mai 1984 modifiés,

PIÉGER     FAIRE PIÉGER (cochez la case correspondante)

Les pièges seront tendus sur la commune de (une déclaration par commune) :  
Castelnaud Pégayrols

Dans les zones suivantes (lieu-dit, parcelles ou nom de société) :  
Société Communale

Par :

Nom, Prénoms du piégeur	Adresse	N° d'agrément
<u>SALVAN Jauré</u>	<u>La Devèze 12620 Castelnaud Pégayrols</u>	<u>12-2447</u>
Nom, Prénoms du garde particulier	Adresse	

Cette déclaration couvre la période du : 1<sup>er</sup> juillet 2019 ..... au : 30 juin 20.20.....

Fait à Castelnaud Pégayrols ..... le 20/09/19.....

Signature du déclarant :

Visa et cachet du Maire de la Commune :



Déclaration à adresser à la Mairie pour visa (arrêté du 23 mai 1984-Article 11)

- En conserver un exemplaire pour l'affichage en Mairie

- En remettre un exemplaire au déclarant, un au piégeur et/ ou au garde particulier

Cette déclaration ne s'applique pas en cas de piégeage à l'intérieur des bâtiments, cours et jardins, installation d'élevage et, d'une façon générale, aux enclos attenants à l'habitation visés au 1<sup>er</sup> de l'article L.424-3 du code de l'environnement.

Document A.G.P.P.A.A .N° : 00112